

Commission Départementale des Risques Naturels Majeurs

Nord

15 novembre 2012



Directive Inondation

1. Rappel des étapes,
2. Choix des **Territoires à Risques Importants (TRI)** d'inondation
3. Elaboration de la cartographie
4. Stratégies locales

Une logique en 3 étapes

Phase 1 : Évaluer

- Évaluation préliminaire des risques d'inondation (**EPRI**) - décembre 2011

<http://www.nord-pas-de-calais.developpement-durable.gouv.fr/?Directive-Inondation,5230>

Phase 2 : Sélectionner – approfondir la connaissance

- Sélection des territoires à risque important (**TRI**) – Septembre 2012

Installation d'une gouvernance de bassin pour la gestion des risques inondation : création de la commission Inondation (CI)

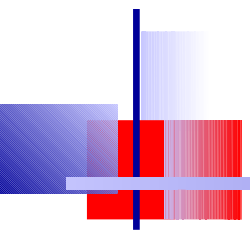
- Cartographie précise de ces territoires - décembre 2013

Phase 3 : prendre des mesures

Plan de gestion des risques inondation (**PGRI**) - décembre 2015

Un processus cyclique = une mise à jour tous les 6 ans





Sélection des territoires à risque important

Phase 2 : sélection des TRI

Critères de choix :

- critères nationaux :

- + de 50% de la population exposée dans l'Enveloppe Approchée des Inondations Potentiels cours d'eau (EAIPce) doivent être inclus dans les TRI

Les TRI sélectionnés sont : **Lille, Valenciennes, Douai, Lens et Béthune**

- critères locaux :

Au moins 1 TRI par district

Prise en compte de la spécificité submersion marine et bassin transfrontalier

Les TRI sélectionnés sont : **Calais, Dunkerque, Maubeuge et Amiens**

Phase 2 : sélection des TRI

Critères de choix :

- TRI sous réserve d'engagement :

- + 15 000 habitants exposée dans l'EALPce
- **ET** engagement d'une structure locale

Les TRI proposés sont : **Saint-Omer, Berck, Abbeville, Armentières, Arras et Saint-Amand**

Durant le mois de Mai 2012, association des parties prenantes : communes, EPCI, EPTB, Syndicats mixtes gestion de l'eau et Conseils Généraux et Régionaux



Phase 2 : sélection des TRI

| Bilan de l'association | | | | | Proposition de décision |
|---------------------------------------------------------|-----------------|----------|--------------------|-------------------------------------|-------------------------|
| TRI identifié sous réserve d'engagement d'une stratégie | Engagement reçu | Qui ? | Stratégie en cours | Stratégie commune avec un autre TRI | TRI |
| SAINT-OMER | oui | SMAGEAA | PAPI Audomarois | non | oui |
| BERCK | non | | | | non |
| ARMENTIERES | en cours | SYMSAGEL | PAPI Lys | Béthune | |
| SAINT-AMAND | non | | | | non |
| ARRAS | non | | | | non |
| ABBEVILLE | oui | AMEVA | Plan Somme | Amiens | oui |

Phase 2 : sélection des TRI

Modalités de prise en compte des remarques de la consultation :

- Absence de volontaires pour les TRI de Berck, Arras et Saint-Amand
- Proposition du SYMSAGEB pour le TRI du Boulonnais

Ce TRI est impacté par les débordements rapides de la Liane, + de 8 000 emplois ainsi que environ 12 000 habitants sont impactés par l'EALPce

Acceptation de la liste des TRI par les membres de la CI lors de la réunion du 7 juin 2012 sous réserve de la réception des engagements attendus

Un découpage des TRI à l'échelle des limites des SAGE pour une meilleure organisation a été présenté et acté en Comité de Bassin du 29 juin 2012.



Phase 2 : sélection des TRI



Depuis le Comité de Bassin du 29 juin 2012 :

- Décision d'engagement du SYMSAGEL lors de la réunion de plénière du 15 octobre 2012
- Refus du SYMSAGEB du 2 octobre 2012 de s'engager à porter une stratégie sur le TRI de Boulogne



Phase 2 : sélection des TRI

La liste finale des TRI avec leurs typologies est la suivante :

Dunkerque et Calais : Submersion Marine

Béthune/Armentières : débordement du cours d'eau « Lys »

Lille : débordement de cours d'eau « Lys », « Marque » et « Deûle »

Saint Omer : débordement du cours d'eau de « L'Aa » et du « Marais Audomarois »

Abbeville et Amiens : débordement de cours d'eau de « La Somme » (l'étude traiterait également de la remontée de nappe).

Douai : débordement de cours d'eau « La Scarpe »

Lens : débordement de cours d'eau « La Deûle » et « canal de Lens »

Valenciennes : débordement de cours d'eau « l'Escaut »

Maubeuge : débordement des cours d'eau « La Sambre » et « La Solre »

6 TRI sur le département du Nord

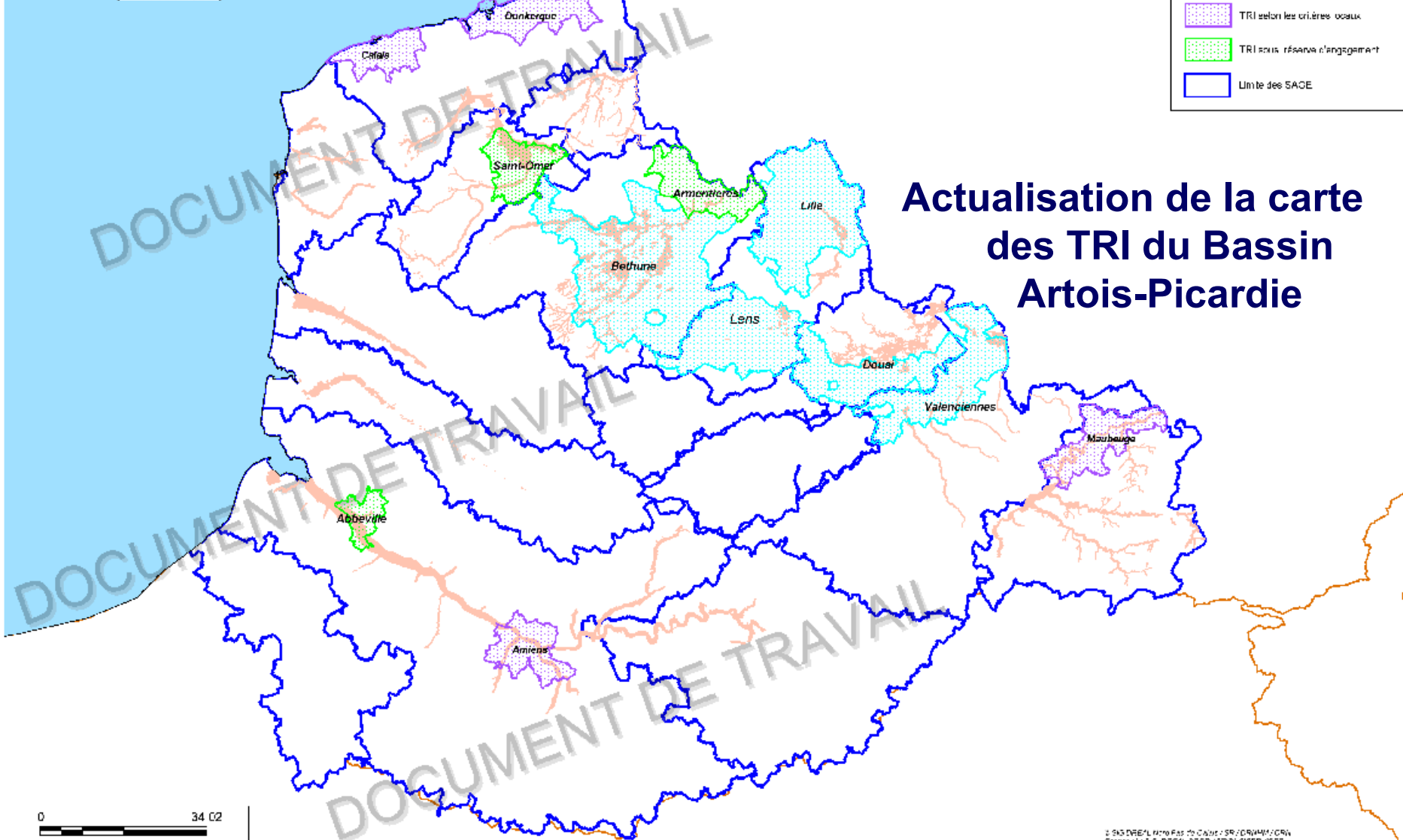




Identification des potentiels Territoires à Risques Importants (TRI) dans le bassin Artois-Picardie (seconde liste)

LÉGENDE

-  Limite de district
-  FPR/PAZ
-  TRI selon les critères nationaux
-  TRI selon les critères locaux
-  TRI sous réserve d'engagement
-  Limite des SAGE

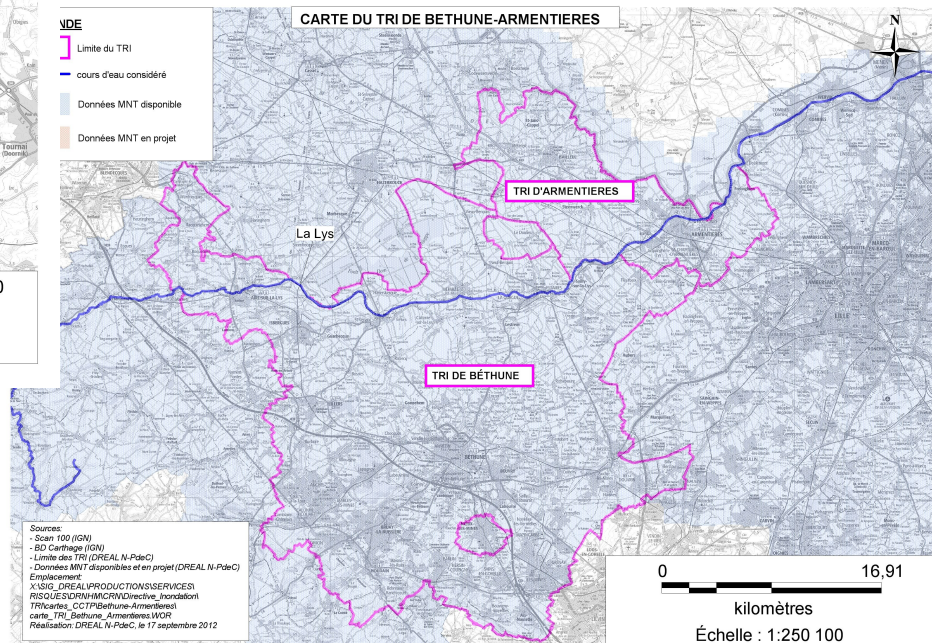
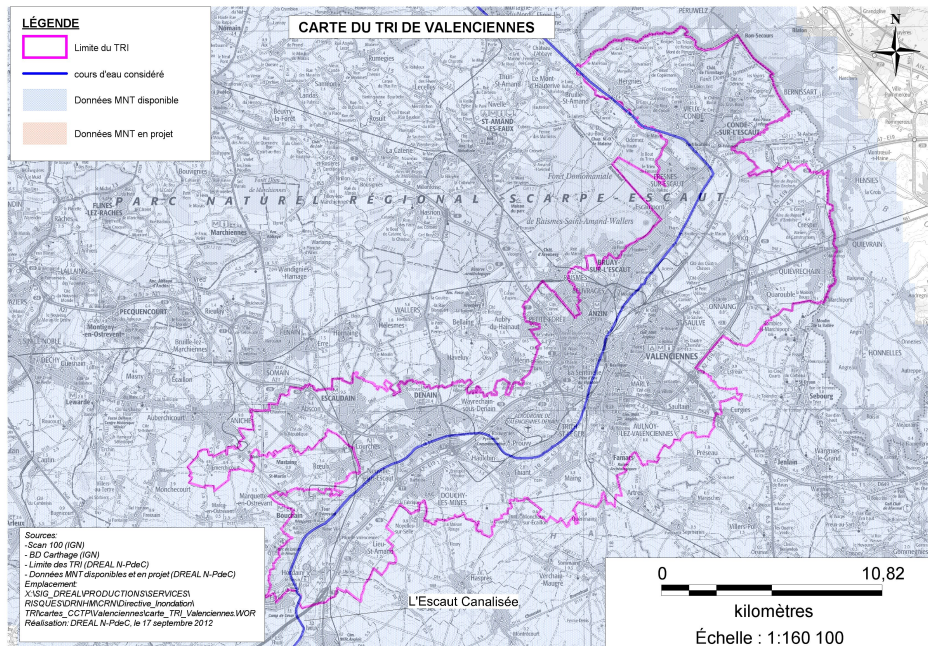
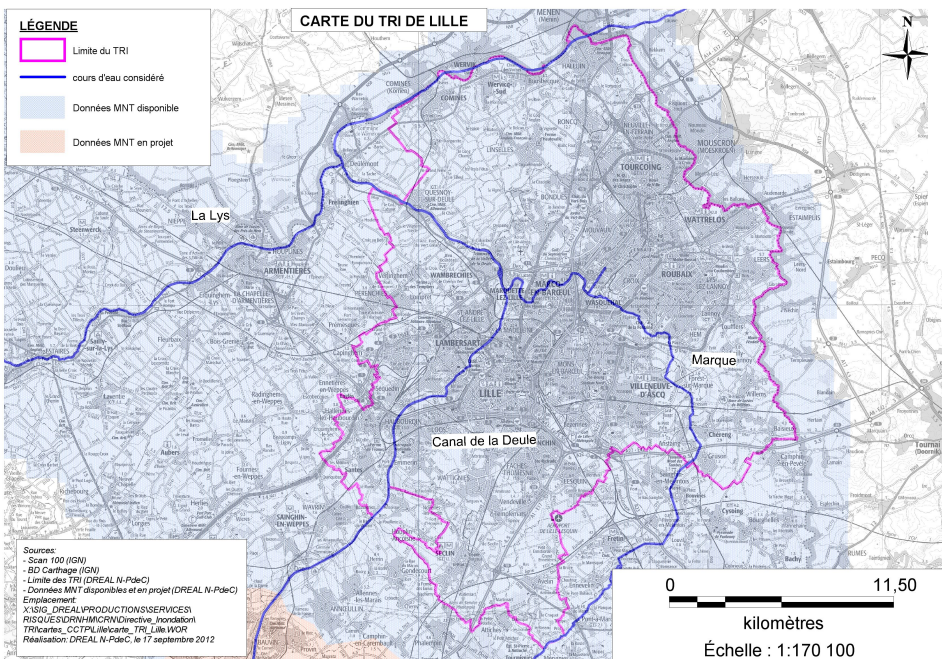


Actualisation de la carte des TRI du Bassin Artois-Picardie



© SAS DREAL Nord-Pas-de-Calais - SR / DRIEMA / CRW
 Service : D. S. N. B. E. N. J. E. C. T. A. S. / D. S. N. B. E. N. J. E. C. T. A. S. / D. S. N. B. E. N. J. E. C. T. A. S.
 BUREAU D'AMÉNAGEMENT DES RÉSOURCES EN MILIEU AQUATIQUE
 Site de base : Nord-Pas-de-Calais en page d'accueil : TRI - Bassin Artois-Picardie
 Date de mise à jour : 10/05/2017

Exemples de périmètres de TRI



Phase 2 : sélection des TRI

- **Rapportage** transmis à la DGPR :
 - en vu du rapportage à la Commission Européenne - 22 septembre 2012
Un rapportage modificatif à la Commission Européenne sera réalisé suite aux décisions du SYMSAGEB et du SYMSAGEL – fin octobre 2012
 - en vu de réaliser un arrêté ministériel listant que les TRI Nationaux liés aux crues des grands fleuves (Loire, Rhin, Rhône et Seine) – novembre 2012
- Après parution de l'arrêté ministériel, un **arrêté préfectoral** listant les TRI du bassin Artois-Picardie sera pris et transmis à la DGPR – *novembre 2012*



TRI : cartographies et stratégies locales



Pour chaque TRI - cartographies

D'ici fin 2013, cartographie des surfaces inondables et les risques sur les événements:

- fréquents ($T < 30$ ans)
- moyens ($100 < T < 300$ ans)
- extrêmes (> 1000 ans)

Cartographie au 1/25 000ème

Objectif : affiner la connaissance de l'exposition des enjeux aux inondations en vue de réaliser des Plans de Gestion des Risques d'Inondations (PGRI)



Pour chaque TRI - cartographies

Des marchés sont en cours de finalisation :

- Pour les TRI Lille, Lens, Douai et Valenciennes

(scénarios fréquent, moyen et extrême)

un marché hydrologique

un marché hydrogéomorphologique et modélisation

(consultation lancée le 04/10)

Pour Lille (Marque) Fréquent crue 1994 et moyen AZI et PPR en cours...

- Pour les TRI de Maubeuge, Saint-Omer et Béthune/Armentières

(uniquement scénario extrême compte tenu des cartes existantes)

un marché hydrogéomorphologique et modélisation

Pour Béthune/Armentières Fréquent : crues 1993-99-2012 et moyen PPRi Lys Aval

Ces marchés seront lancés début 2013





Pour chaque TRI - cartographies

- Pour les TRI Calais, Dunkerque

(submersion marine)

Etude aléas submersion marine en cours (Rendu fin 2012 et concertation début 2013)

- Pour les TRI de Abbeville et Amiens

(débordement de la somme et remontée de nappe)

Étude BRGM en cours (Résultats attendus fin 2012)

un marché hydrogéomorphologique et modélisation



Organisation de la mise en œuvre de la cartographie



- pilotage des études par la DREAL de bassin avec un suivi par DDTM
- les collectivités et leurs groupements compétents en matière d'urbanisme et les EPTB de chaque TRI seront consultés et associés à l'élaboration des cartographies
- la commission inondation et le comité de bassin seront informés et consultés selon les dates des réunions



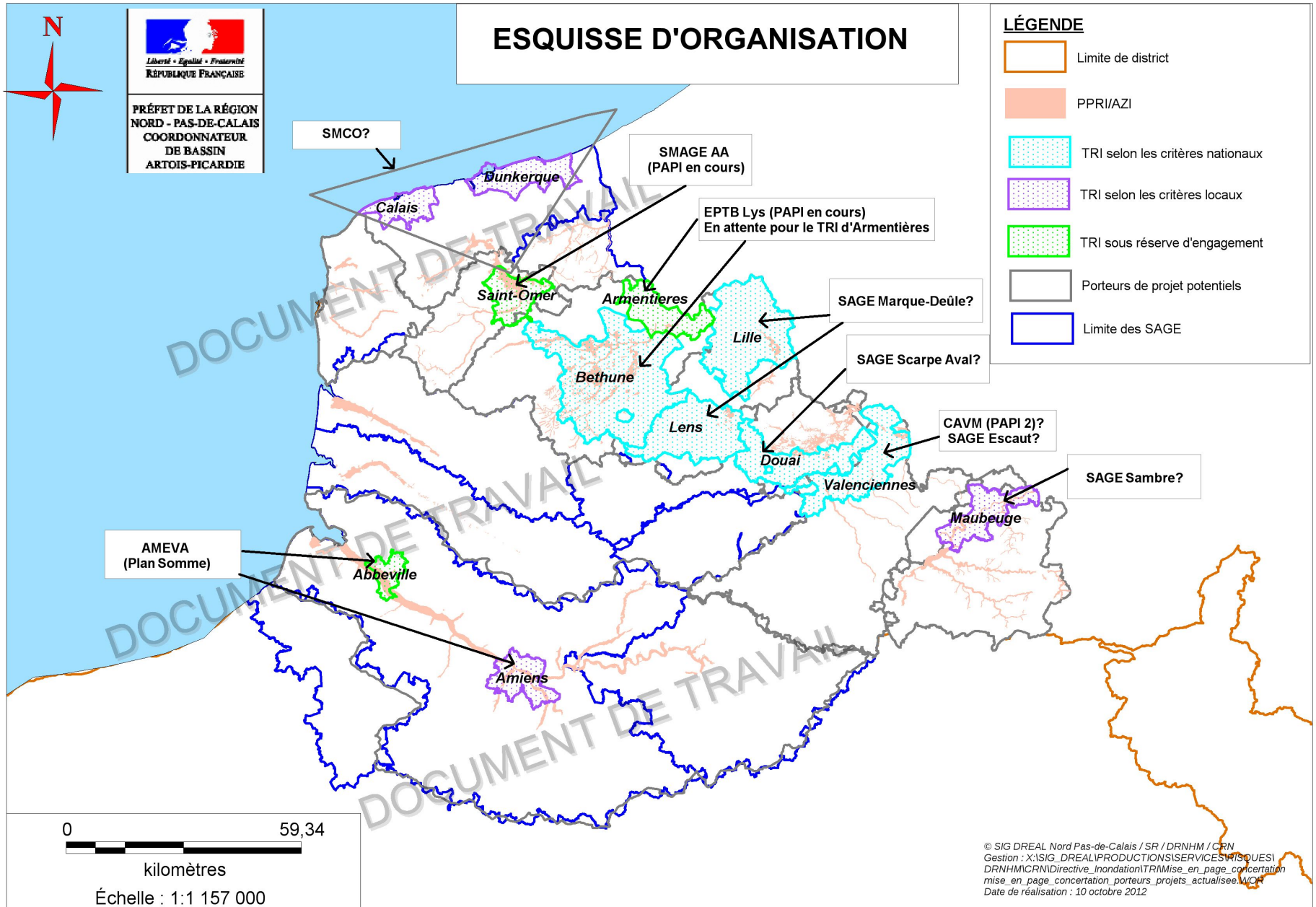
Élaboration du Plan de Gestion et des Stratégies Locales



D'ici Septembre 2014, sur chaque TRI, définir :

- les objectifs de réduction des conséquences négatives poursuivis (qualité et délais)
- les périmètres des stratégies à écrire
- les parties prenantes concernées

=> Les structures pressenties pour la maîtrise d'ouvrage de ces stratégies seront sollicitées pour confirmer cet engagement avant fin 2012 et définir la gouvernance de la concertation pour la stratégie.





Les étapes suivantes...

D'ici fin décembre 2015, élaboration des plans de gestion des risques d'inondation (PGRI) qui définiront pour chaque district :

- les objectifs de réduction des conséquences négatives des inondations sur les enjeux humains, économiques, environnementaux et patrimoniaux
- les mesures à mettre en œuvre pour l'atteinte de ces objectifs

Une partie du PGRI sera repris dans le volet inondation lors de la révision du SDAGE.

